

Modification de la loi sur les embargos ; base légale pour les mesures visant à empêcher le contournement des sanctions internationales relatives à la situation en Ukraine

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre courrier du 27 septembre 2019 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Après examen du dossier, la République et Canton de Neuchâtel émet un préavis favorable au projet soumis, étant précisé qu'elle ne semble pas être particulièrement impactée par le sujet.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 octobre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND